

RETOUR ET PARTAGE D'EXPERIENCE DE NOS CHANTIERS

FICHE N°5

MARS 2012

Conduite d'Engins en Galerie

Chute d'un bloc de glace lors d'une purge

Accident avec 2 mois d'arrêt

LES FAITS

Dans le cadre de purge de blocs de glace avec une minipelle, sur un chantier en galerie en haute montagne, un accident s'est déroulé pendant la phase de terrassement des blocs déposés par le glacier.

Il était prévu que les travaux de purge s'effectuent sous contrôle d'un guide de haute montagne, au moyen d'une lance d'eau chaude, une purge mécanique étant prohibée.

Le conducteur de la minipelle a tenté de décrocher un bloc de glace avec le godet de la minipelle. Le bloc de glace est tombé et après avoir roulé sur le bras de la pelle, il est venu heurter l'opérateur et l'a blessé.

Le conducteur a eu l'avant bras droit fracturé, ainsi qu'une cote cassée.



ANALYSE DES FAITS

- > Galeries d'accès étroites : utilisation d'une minipelle.
- > Canopy de la minipelle démonté (pour permettre à celle-ci de passer par la porte étanche).
- > Le conducteur de la minipelle n'a pas la connaissance des risques liés à la glace.
- > Sans aviser le guide de haute montagne, le conducteur entreprend une purge mécanique : Il ne respecte pas les procédures.
- > La minipelle a un bras court, le conducteur est situé sous le bloc pendant la purge.

LES ENSEIGNEMENTS



La préparation du chantier et l'analyse des risques en amont du chantier doivent être travaillées **en profondeur** pour assurer l'**adéquation** entre :

- les **travaux à réaliser**
- l'**environnement de travail**
- les **matériels** et engins à mobiliser pour réaliser ces travaux. **(Art L 4121-2)**

➔ Il faut **RESPECTER** les **modes opératoires définis** dans la préparation du chantier.

➔ Il faut **requalifier** les engins de chantier **si les éléments de sécurité**, tels que les canopies, **doivent** être retirés ou modifiés. **(Art R 4534-15 et 16)**